



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Accueil > Le Bulletin officiel >
2020 > n° 3 du 16 janvier 2020
> Enseignements primaire et
secondaire

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Enseignements primaire et secondaire

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants - année 2020-2021

NOR : MENC1926934N
note de service n° 2019-196 du 14-1-2020
MENJ - DREIC - DIVSS

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux directrices et directeurs des ressources humaines ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux chefs d'établissement

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé hors programme Erasmus+, organisés au niveau national pour l'année scolaire 2020-2021. Elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les 8 programmes de mobilités proposés par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) en lien avec l'inspection générale, la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (Ofaj), l'Office franco-allemand d'échanges universitaires (Daad), le Centre international d'études pédagogiques (Ciep), prochainement dénommé France Éducation international (FEI), ci-dessous désigné « le Ciep », et la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'académie d'Amiens.

1. le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (Dreic) ;
3. l'échange franco-allemand des enseignants du premier degré (Ofaj-Dgesco) ;
4. les échanges poste pour poste d'enseignants du premier degré avec le Québec (Dareic d'Amiens) ;
5. les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non-linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (Ciep) ;
6. les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, italien et espagnol (Ciep) ;
7. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE) (Ciep) ;
8. les Centres d'excellence de formation technique à l'étranger (Ciep).

L'ensemble des dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page Eduscol <https://eduscol.education.fr/pid24438/mobilite-des-enseignants.html>

1 - Programme Jules Verne

Durée : une année scolaire, renouvelable, après autorisation, deux fois

Public concerné : enseignants du premier et du second degrés de l'enseignement public, de toutes les disciplines et dans l'ensemble des filières

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid52924/programme-jules-verne.html>

Opérateur : Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (DIVSS), délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Dates limites

Dépôt des candidatures par courrier à la Dareic d'origine de l'enseignant

Entretien de l'enseignant avec la Dareic

Réunion préparatoire organisée par la (Dareic) avec l'ensemble des candidats retenus

| | |
|-------------------|---|
| 1er semestre 2020 | Envoi d'une lettre de mission aux candidats retenus afin de préciser les modalités de leur mise à disposition ou détachement. Le suivi de cette procédure est assuré par la Dareic de l'académie dont relève le candidat, en coordination avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades des pays d'accueil |
| 27 mars 2020 | Transmission de l'ensemble des candidatures à la direction générale des ressources humaines du MENJ |

2 - Le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et de géographie titulaires

Durée : un mois du 3 février au 1 mars 2020 - aucune prolongation n'est possible

Public concerné : enseignants d'histoire et de géographie titulaires du second degré de l'enseignement public du MENJ

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid144682/programme-allemand-professeurs-hg.html>

Opérateur : Daad - Office allemand d'échanges universitaires - France, Maison de la Recherche - Sorbonne université, 28 rue de la Serpente, 75006 Paris

Contact : Kilian Quenstedt, quenstedt@daad.de, 01.53.10.58.32

Cordonnateur pour la partie française : Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ)

Dates limites

Dépôt, par la voie hiérarchique, des projets de candidatures à la Dareic d'origine de l'enseignant.
Demande de l'accord du recteur

Dépôt des dossiers de candidature en ligne sur le site du Daad

Passage du test onSET (www.onset.de) de l'Office allemand d'échanges universitaires (Daad) - le niveau requis est au moins équivalent à B2 du cadre européen commun de référence pour les langues

Accord formel du recteur (ou d'un agent ayant délégation de signature) pour la présentation de cette candidature

3 février au 1er mars 2020

Formation et stage en établissements des lauréats en Allemagne (Francfort/Main).

3 - Échange franco-allemand pour les enseignants du premier degré de l'enseignement public

Durée : une année scolaire renouvelable une fois

Public concerné : enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré ayant au moins deux ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>

Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesc C1-2), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Contact : dgesco.formation@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 31 59

Dates limites

janvier 2020

Transmission de tous les dossiers de candidature par l'IEC avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision.

[Dossier de candidature téléchargeable sur eduscol](#)

17 février 2020

Transmission à la Dgesc, Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesc C1-2), sous couvert du recteur, par la Dareic :

- des dossiers de candidature par département (y compris ceux avec avis défavorable) ;
- de la liste des candidats retenus ;

- de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne.

La direction académique informe chaque enseignant de l'issue de sa candidature

Avril 2020

Réunion de la commission de répartition franco-allemande

Fin mai 2020

Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj en présence des enseignants français et allemands déjà en poste (quatre jours)

Fin juin 2020

Envoi des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand aux candidats par les IA-Dasen

Août 2020

Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (quatre jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (deux semaines). Formations organisées par l'Ofaj

Janvier 2021

Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (trois jours, temps de voyage inclus)

10 mai 2021

Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé :

- à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription ;
- à la Dgesc, bureau de la formation des enseignants (Dgesc C1-2) ;
- à l'Ofaj ;
- au responsable du Land d'affectation.

Informations complémentaires :

- Informations sur le programme d'échange : <http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm> et <http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire>

- Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : <http://eduscol.education.fr/D0033>

[/echangefrancoallemand.htm](#)

- Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne : <http://eduscol.education.fr/cid52926>

[/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html](#)

- Pour un accueil réussi des enseignants allemands : <http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html>

4 - Échange poste pour poste avec le Québec pour les enseignants du premier degré de l'enseignement public

Durée : une année scolaire

Public concerné : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (Cappei et CAPA-SH option D, titulaires d'une Ulis ou d'une unité d'enseignement), titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté dont deux ans de service effectif en tant que titulaire dans le corps pour lequel ils sollicitent un échange.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid131877/echange-poste-pour-poste-avec-le-quebec.html>

Opérateur : Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'académie d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 Amiens cedex 9

Dates limites

Dépôt des candidatures en ligne et impression du dossier papier complet (dossier accompagné de ses annexes 1, 2, 3) à compléter par le directeur d'école (annexe 1 du dossier poste pour poste) <http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec>

Envoi par la Dareic d'Amiens aux Dareic des académies des candidats de la liste des dossiers déposés

Transmission par le directeur d'école du dossier de candidature papier complet à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis (annexe 2 à compléter)

Transmission du dossier complet à l'IA-Dasen du département concerné pour décision (annexe 3 à compléter)

Ce dernier est chargé de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la Dareic de l'académie des candidats

janvier 2020

Transmission par la Dareic de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la Dareic d'Amiens.

Téléversement en ligne par le candidat de sa notice d'hébergement et des pièces justificatives

fin février - début mars 2020

Phase de sélection (entretiens téléphoniques ou webconférence) des candidats présélectionnés

8 mars 2020

Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus

15 mars 2020

Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange par le candidat

5. Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni pour les enseignants du second degré de l'enseignement public

Durée : deux semaines consécutives

Public concerné : enseignants du second degré de l'enseignement public

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid131939/sejours-professionnels.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites

14 octobre 2019

Ouverture des inscriptions en ligne <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

17 avril 2020

Date limite des inscriptions en ligne

24 avril 2020

Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique

Transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat

22 mai 2020

Transmission par la Dareic des dossiers originaux de candidature avec les avis hiérarchiques par voie postale au Ciep

Informations complémentaires :

- un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les trois ans ;

- en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : sejours-professionnels@ciep.fr

Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré

Durée : deux semaines consécutives

Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid131939/sejours-professionnels.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites

Ouverture des inscriptions en ligne : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

29 mai 2020

Date limite des inscriptions en ligne

10 juin 2020

Transmission des dossiers originaux de candidature au CIEP, avec copie à la DAREIC

6. Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public

Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid52930/stages-linguistiques-a-l-etranger.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites

Ouverture des inscriptions en ligne : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Pour le premier degré

janvier 2020

Date limite des inscriptions en ligne

27 janvier 2020

Après transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers à l'IA-Dasen

24 février 2020

Transmission par voie postale au Ciep par l'IA-Dasen des dossiers originaux comportant tous les avis hiérarchiques et classés par ordre de priorité

Pour le second degré

janvier 2020

Date limite des inscriptions en ligne

27 janvier 2020

Après transmission par le chef d'établissement du dossier de candidature à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat

24 février 2020

Transmission par voie postale au Ciep par la Dareic des dossiers papier des candidats comportant tous les avis hiérarchiques et classés par ordre de priorité

Informations complémentaires :

- un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les trois ans ;

- en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@ciep.fr

7. Programme pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et les professeurs de français langue étrangère (FLE) - Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois

Public concerné : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire et professeurs de français langue étrangère (FLE) justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/cid132056/codofil-sejour-en-louisiane.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites

Ouverture des inscriptions : dossiers téléchargeables sur le site du Ciep : <http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane>

Pour le premier degré

1. transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr

2. transmission du dossier original à l'EN qui transmettra à l'IA-Dasen

Transmission au Ciep par l'IA-Dasen des dossiers de candidatures comportant tous les avis hiérarchiques

Pour le second degré

1. transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr

2. transmission par le chef d'établissement à l'IA/IPR de la discipline concernée puis transmission à la Dareic au rectorat

Transmission au Ciep par la Dareic des dossiers de candidatures comportant tous les avis hiérarchiques

Pour les candidats FLE

Transmission du dossier au format papier directement au Ciep

Pour tous les candidats

Convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés

du 22 au 31 janvier 2020

Comité de sélection au Ciep et entretiens avec les candidats présélectionnés

mars 2020

Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire

Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton Rouge

Fin juillet - début août
2020

Informations complémentaires :

Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet

- conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature

<http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane> ;

- comparaison des systèmes éducatifs américains et français http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf ;

- informations relatives aux conditions de vie et de travail <http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org>

8. Les Centres d'excellence de formation technique à l'étranger (CEFTE)

Durée : Douze mois renouvelables, sur autorisation, deux fois pour permettre la réalisation des objectifs d'ingénierie éducative fixés.

Public concerné : Le dispositif des CEFTE est ouvert aux enseignants des premier et second degrés, aux personnels d'inspection et de direction, titulaires, ayant une expérience avérée dans le domaine de la formation et de la coopération, qui peuvent postuler lors des appels à candidatures.

Descriptif : Pour chaque projet de création de CEFTE, un appel à candidature sera diffusé par la DGRH dans toutes les académies auprès des Dareic, des délégués académiques à la formation initiale et continue (Dafpic) et corps d'inspection sous la forme d'une fiche de poste détaillée établie par le Ciep

<https://eduscol.education.fr/cid144795/les-centres-d-excellence-de-formation-technique-a-l-etranger-cefte.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites**Année 2020-2021**

En lien avec l'appel d'offres, une fiche de poste comportera la description du projet, les compétences techniques et pédagogiques requises ainsi que le niveau de langue souhaité (principalement en anglais ou espagnol). Les candidats intéressés devront adresser leur CV et lettre de motivation au Ciep

Les candidatures seront adressées et examinées par le Ciep sur proposition des académies, qui organisera les entretiens avec un comité de sélection des candidats retenus dans cette première phase. Ce comité sera composé de représentants du comité de pilotage (Dreic, CIEP, inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et l'entreprise partenaire le cas échéant)

Après avis favorable du comité de sélection, le Ciep :

- adressera une demande de mise à disposition auprès de l'académie d'origine de l'expert technique sélectionné qui fera part de son avis ;

- proposera une lettre de mission, signée par le/la recteur/trice d'académie, qui mentionnera notamment le lieu d'affectation, la date de début de mise à disposition, l'ingénierie éducative attendue, ainsi que la durée d'un an renouvelable sur autorisation, deux fois et tiendra compte de l'intérêt du service de l'établissement d'origine de l'enseignant

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo